

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-206/SG/FP portant régularisation de la situation administrative d'un infirmier diplômé d'Etat du cadre territorial de la Santé publique.

n° 71-206/SG/FP

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

8 février 1971

Numéro JO

n° 4 du 25/02/1971

Date du numéro

25 février 1971

TEXTE INTÉGRAL

M. Hassan Omar Dirieh, technicien de 2e classe, 2° échelon, titulaire du diplôme d'infirmier d'Etat et du Certificat d'auxiliaire anesthésiste, est intégré, pour compter du 8 janvier 1970, date de son retour dans le Territoire, dans le Cadre territorial des infirmiers et infirmières diplômés d'Etat et assimilés, et nommé infirmier diplômé d'Etat de 2° classe, 1° échelon, avec une ancienneté conservée de 1 an 8 mois 23 jours Pour compter du 15 octobre 1970, M. Hassan Omar Dirieh est promu infirmier diplômé d'Etat de 2e classe. 2° échelon (ancienneté. épuisée).